



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 novembre 2024

DATE DE CONVOCATION
15 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un novembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA,
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE,
M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (pouvoir de
Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Daniel CHETTA),
M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE,
M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, M. Michel CLÉMENT (suppléant
de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir de Mme Maryline
GRANDIOWSKY), M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Roland GOUJON,
M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO,
Mme Rachelle PETIT, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme
THEVENEAU.

Étaient absents : Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (pouvoir à M. Vincent CROUZIER),
Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), Mme Bernadette BERGER
(suppléante de M. Martial PARIZOT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin
BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA
(pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), Mme Maité COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS
(suppléée par M. Michel CLÉMENT), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence
SCHERRER), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE),
M. Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice
ESPINOSA), M. Martial PARIZOT (pouvoir à M. Dominique JANIN), Mme Stéphanie PEPIN
(suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par
Mme Stéphanie PEPIN), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie
FERREUX), M. Claude VERDREAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DANCOURT, 4^{ème} Vice-président délégué à
l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux transports et à la Transition énergétique.

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	24
VOTANTS :	30

Délibération n°21/11/2024/12

Objet : Présentation de l'offre de séjours 07/17 ans - 2025

Chaque année, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise propose aux familles du territoire une offre de séjours avec hébergement.

Il est rappelé qu'une plaquette annuelle, a été distribuée, courant novembre, auprès de tous les enfants scolarisés en élémentaire sur le territoire.

Pour rappel, l'ensemble des tarifs énumérés sont basés sur un taux d'effort afin qu'ils correspondent aux ressources et à la composition des familles. De plus, une majoration de 15% sera appliquée pour les enfants ne résidant pas sur le territoire.

Conformément aux ambitions du Projet de Territoire sur le volet de l'écologie, l'offre globale « Séjours 2025 » traduira une volonté pédagogique d'éducation à l'environnement prononcée.

L'offre proposée pour l'année 2025 est similaire à celle de 2024.

Séjours Hiver

L'année passée, les conditions météorologiques, soit l'absence de neige, ont engendré un réajustement de dernière minute du programme d'activités.

Considérant d'une part, que la découverte des plaisirs de la neige est de plus en plus incertaine et d'autre part que la période de vacances d'hiver (fixée fin février-début mars) est très tardive, une réflexion a été engagée pour opter pour un projet pédagogique différent et une offre un peu plus réaliste.

Ainsi, l'intention éducative est de sensibiliser les enfants âgés de 07 à 17 ans à la nature jurassienne au travers d'activités de plein air pour un prix accessible, en respectant le rythme et les besoins des différents publics. La pratique d'activités en lien avec la neige devient plutôt une option.

Pour 2025, Il est proposé trois séjours différents, avec une rotation de tous les groupes d'âges, au sein du même gîte, partagé du lundi au vendredi, dans le Jura (39), à proximité de la station de Foncine-Le-Haut.

Cette proposition est ajustée au nombre de demandes de départ en 2024 : elle respecte une volonté de maîtrise budgétaire avec l'optimisation de la location du gîte et du nombre d'encadrants, avec néanmoins des restrictions de déplacements et de places supplémentaires.

Les groupes seront donc hébergés au sein du gîte « Gentiane » à Chaux-Les-Crotenay et auront un programme d'activités distinct selon les tranches d'âges soit :

- « Jur 'Amusant 07/09 ans », en pension complète, du lundi 24 au mercredi 26 février 2025, soit 3 jours/2 nuits pour 12 participants.

Il pourra être proposé, selon les choix de l'équipe :

- Une balade écoforestière,
- Jeux de plein air (ou luge si neige),
- Du Cani 'Rando (ou chiens de traîneaux si neige),

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



- La visite du Parc animalier polaire de Chaux Neuve,
- Veillées.

- « Jura Fun 09/10 ans », en gestion libre, du mercredi 26 février au vendredi 28 février 2025, soit 3 jours/2 nuits pour 12 participants. Il sera proposé :
 - Une balade écoforestière,
 - Jeux de plein air (ou luge si neige),
 - Tyrolienne et luge d'été (ou initiation ski alpin débutant si neige),
 - Visite culturelle (fruitière à Comté, lieu-dit...),
 - Soirée raclette, veillées...

- « Sensations Jura 11/17 ans », en gestion libre, du lundi 24 février au vendredi 28 février 2025, pour 12 participants. Il sera proposé :
 - Une balade écoforestière,
 - Jeux de plein air (ou luge si neige),
 - Biathlon laser,
 - VTT,
 - Luge d'été (ou initiation ski alpin si neige),
 - Visite culturelle (fruitière à Comté, musée, parc animalier...).

Les tarifs des séjours Hiver 2025 sont proposés comme suit :

- ✓ 115,00 € (cent quinze euros) maximum contre 105,00 € (cent cinq euros) en 2024 pour les 07/09 et 09/10 ans,
- ✓ 170,00 € (cent soixante-dix euros) contre 200,00 € (deux cents euros) pour les 11/17 ans.

Cette proposition permet de répondre aux éventuelles difficultés financières rencontrées par les familles, tout en maîtrisant les ressources de la Communauté de Communes.

Séjours Printemps

Les séjours organisés durant les vacances de printemps ont une dominante culturelle, contrairement aux autres qui sont basés sur les pratiques de sport et de plein air.

Sont proposés deux séjours distincts à destination des 07/10 ans et des 10/13 ans du 22 au 25 avril 2024, soit 4 jours et 3 nuits :

- Un séjour 07/10 ans composé de 16 à 20 participants, hébergés en gîte au Centre Eden en Saône-et-Loire (71) à Cuisery. Il sera proposé aux enfants de l'astronomie avec un Planétarium sur place, des activités autour de la biodiversité ainsi qu'une balade à poney.
- Un séjour 10/13 ans, composé de 16 participants, hébergés en gîte au centre équestre la Bergerie en Côte d'Or (21) à Juillenay. Il sera proposé aux enfants des balades à poney ainsi que des activités culturelles en lien avec le thème défini, comme la visite de la cité médiévale de Semur-en-Auxois.

En 2025, le coût de ces séjours est estimé à 195,00 € (cent quatre-vingt-quinze euros) maximum contre 210,00 € (deux cent dix euros) l'année précédente.

Séjours été

Comme les années précédentes, il est proposé d'installer une base de loisirs au camping du Val d'Amour à Ounans, dans le Jura, du samedi 05 au vendredi 18 juillet 2025, afin de permettre à plusieurs groupes de différentes tranches d'âges d'y séjourner, à tour de rôle.

Chaque séjour aura une thématique différente qu'il est proposé de concevoir entièrement, cette année, avec l'équipe d'animation et les responsables de séjours. Les activités pourront être proposées par différents prestataires tels la base du Val Nature à Ounans, le Centre de Sécurité Routière de Rochefort-sur-Nonon, Escalô, etc... mais également par les équipes d'animation, dotées de compétences spécifiques.

Le coût est estimé à 230,00 € (deux cent trente euros) maximum pour les séjours 07/13 ans et à 120,00 € (cent vingt euros) maximum pour le week-end 14/17 ans.

Projets Séjours d'été 11/17 ans

Cette année il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser deux groupes de jeunes à construire un projet de séjour estival : l'un à destination des 11/13 ans, l'autre à destination des 14/17 ans. En effet, il apparaît actuellement que les besoins et attentes de ces deux groupes d'âge nécessitent des projets différents, chacun mené en petit collectif, tout en garantissant les mêmes ressources que les années précédentes.

Le coût respectif de ces séjours 11/13 ans et 14/17 ans est estimé à 280,00 € (deux cent quatre-vingt euros).

En raison de l'inflation, ces coûts sont estimés au plus large par prudence.

Vu, l'avis favorable de la 6^{ème} Commission (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse) en date du 04 novembre 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les projets de séjours 2025, et leurs modalités notamment tarifaires, destinés aux jeunes de 07 à 17 ans,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 21 novembre 2024

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER